

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

①1 N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

2 889 426

②1 N° d'enregistrement national : 06 53236

⑤1 Int Cl<sup>8</sup> : A 45 D 33/24 (2006.01)

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 01.08.06.

③0 Priorité : 05.08.05 JP 2005228911.

④3 Date de mise à la disposition du public de la demande : 09.02.07 Bulletin 07/06.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Ce dernier n'a pas été établi à la date de publication de la demande.*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : YOSHIDA INDUSTRY CO LTD — JP.

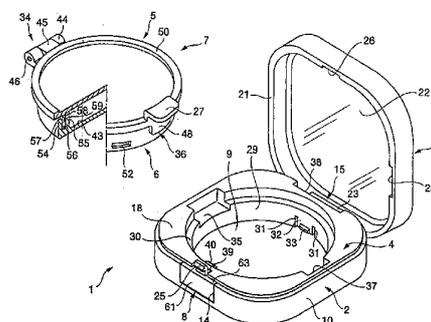
⑦2 Inventeur(s) : YUHARA YUKITOMO et TOKUSHITA TAKAYUKI.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : SANTARELLI.

⑤4 Récipient de poudrier étanche à l'air.

⑤7 Récipient de poudrier étanche à l'air du type logeant un récipient de recharge comprenant un corps de récipient (2); un corps de couvercle (3); un récipient de recharge (7); un bâti interne (4) qui comporte une paroi circonférentielle (29) et une couverture annulaire (18) formée autour de la paroi circonférentielle pour dissimuler une articulation de récipient (15) et une découpe (14) et couvrir un espace entre la paroi circonférentielle et le corps de récipient, qui est fixée dans le corps de récipient pour loger le récipient de recharge en son sein, et qui comporte, formés en son sein, une patte d'engagement qui fixe le récipient de recharge, une portion de réception de charnière (35), et un évidement (37) qui reçoit une portion de fermeture (36) du récipient de recharge; un rebord d'accrochage de doigt (27) d'une portion de couvercle (5) du récipient de recharge; une portion d'abaissement (28) du corps de couvercle qui abaisse le rebord d'accrochage de doigt; des première et deuxième portions d'étanchement à l'air (58, 59) qui scellent de manière étanche à l'air le récipient de recharge; et un poussoir (8) qui ouvre le corps de couvercle et la portion de couvercle en même temps.



FR 2 889 426 - A1



La présente invention a trait à un nouveau récipient de poudrier étanche à l'air du type logeant un récipient de recharge qui peut simplifier les structures du corps de récipient et du récipient de recharge en utilisant un bâti interne séparé et peut réaliser, avec ce bâti interne, une amélioration globale telle qu'une amélioration de la capacité de logement du récipient de recharge, une amélioration de la manoeuvrabilité d'ouverture/de fermeture du récipient de recharge et du corps de récipient, une diversité de la structure d'un poussoir, et une amélioration de la capacité d'étanchement à l'air.

Parmi les récipients de poudriers de ce type, en particulier les récipients de poudriers pourvus d'un récipient de recharge étanche à l'air, sont connus un récipient pour cosmétique étanche à l'air qui rend une opération de maquillage facile à réaliser en amenant le couvercle du récipient de recharge qui est en train d'être ouvert à se déplacer à l'extérieur du corps de récipient du récipient de poudrier (demande japonaise de brevet rendue publique No. de publication 2000-139556) et un récipient pour cosmétique qui, une fois son poussoir actionné, laisse le corps de couvercle du récipient de poudrier ouvert et supprime simultanément l'étanchéité à l'air à l'intérieur du récipient de recharge qui a été maintenu à une pression négative afin d'être à la pression atmosphérique, ce qui rend le couvercle du récipient de recharge facile à ouvrir ultérieurement (demande japonaise de brevet rendue publique Nos. de publication 2000-217628 et 2000-217630).

Les récipients de poudriers classiques ci-dessus sont des solutions aux problèmes individuels respectifs qui visent à améliorer, respectivement, la faisabilité du maquillage et la manoeuvrabilité d'ouverture et, par conséquent, le problème est que la structure du corps de récipient ou du récipient de recharge est complexe.

La présente invention a été réalisée compte tenu du problème ci-dessus rencontré avec les récipients

classiques, et un objectif de la présente invention est de proposer un récipient de poudrier étanche à l'air du type logeant un récipient de recharge qui peut simplifier les structures du corps de récipient et du récipient de recharge en utilisant un bâti interne séparé et d'obtenir, grâce à ce bâti interne, une amélioration globale telle qu'une amélioration de la capacité de logement du récipient de recharge, une amélioration de la manoeuvrabilité d'ouverture/de fermeture du récipient de recharge et du corps de récipient, une diversité de la structure d'un poussoir, et une amélioration de la capacité d'étanchement à l'air.

Un récipient de poudrier étanche à l'air selon la présente invention comprend un corps de récipient ayant une cavité formée sur sa face supérieure et une découpe dans sa paroi circonférentielle ; un corps de couvercle accouplé avec possibilité de rotation au corps de récipient via une articulation pour pouvoir être ouvert/fermé ; un bâti interne annulaire fixé dans la cavité du corps de récipient ; un récipient de recharge qui est fixé de façon amovible à l'intérieur du bâti interne ; et un poussoir fixé dans la découpe du corps de récipient afin d'être actionnable pour être poussé vers l'intérieur. Le bâti interne comporte une paroi circonférentielle qui, lorsqu'il est fixé, est située à l'écart, vers l'intérieur, de la paroi interne du corps de récipient et une couverture annulaire s'étendant depuis le dessus de la paroi circonférentielle jusqu'à la paroi interne du corps de récipient. Le récipient de recharge comporte un plateau pour contenir un cosmétique ; une portion de couvercle accouplée avec possibilité de rotation au plateau via une charnière pour ouvrir et fermer le plateau ; une portion de fermeture pour fixer avec possibilité d'ouverture la portion de couvercle au plateau ; et un rebord d'accrochage de doigt s'étendant latéralement vers l'extérieur depuis le dessus de la portion de fermeture. Le plateau du récipient

de recharge est pourvu d'une rainure annulaire définie et formée par une paire de parois annulaires se faisant face, et un évidement annulaire est formé au-dessus de la rainure annulaire le long de sa direction circonférentielle de manière qu'une largeur d'espace correspondante diffère de celle de la rainure annulaire ; la portion de couvercle comporte, formée sur sa surface inférieure, une pièce s'étendant vers le bas, flexible, destinée à être insérée dans la rainure annulaire lorsque la portion de couvercle est fermée sur le plateau, et la pièce s'étendant vers le bas comporte une première portion d'étanchement à l'air qui, élastiquement, entre en contact avec, et se presse contre, l'une des parois annulaires, ce qui scelle de manière étanche à l'air la portion de couvercle au plateau et une deuxième portion d'étanchement à l'air qui, élastiquement, entre en contact avec, et se presse contre, l'autre des parois annulaires, ce qui scelle de manière étanche la portion de couvercle au plateau. La paroi circonférentielle du bâti interne comporte, sur son intérieur, un moyen d'engagement qui s'engage de façon amovible avec la paroi externe du plateau du récipient de recharge, et la couverture annulaire du bâti interne comporte des évidements qui, respectivement, reçoivent la charnière et la portion de fermeture du récipient de recharge ; l'extrémité externe du rebord d'accrochage de doigt du récipient de recharge est formée de manière à s'engager avec une portion d'abaissement formée dans l'intérieur d'une paroi circonférentielle du corps de couvercle lorsque le corps de couvercle est fermé sur le corps de récipient, de manière à être abaissée. Le poussoir comporte une paroi de poussée destinée à être poussée vers l'intérieur ; une paroi supérieure s'étendant depuis le dessus de la paroi de poussée entre la paroi circonférentielle et la couverture annulaire du bâti interne vers l'intérieur du corps de récipient ; un crochet qui s'engage de façon amovible avec le corps de couvercle

afin de maintenir le corps de récipient fermé ; une portion de poussée vers le haut formée à l'extrémité interne de la paroi supérieure afin de venir en contact avec le bord inférieur de la portion de couvercle du récipient de recharge, laquelle portion exerce une force divisée vers le haut sur le bord inférieur de la portion de couvercle lorsque la paroi de poussée et donc la paroi supérieure sont poussées vers l'intérieur ; et un moyen de rappel qui ramène élastiquement le poussoir poussé vers l'intérieur.

10 De préférence, une largeur radiale au niveau de l'évidement annulaire entre les parois annulaires du récipient de recharge est plus grande que celle de la rainure annulaire, et la partie inférieure de la pièce s'étendant vers le bas est plus mince radialement que sa  
15 partie supérieure et plus petite en largeur radiale que la rainure annulaire. Lorsque la portion de couvercle est fermée sur le plateau, la surface vers l'extérieur de l'extrémité inférieure de la pièce s'étendant vers le bas est pressée élastiquement contre la paroi externe des  
20 parois annulaires tandis que la surface vers l'intérieur de l'extrémité supérieure de la pièce s'étendant vers le bas est pressée élastiquement contre la paroi interne des parois annulaires.

De préférence encore, la portion de couvercle du  
25 récipient de recharge a un plus grand diamètre que le plateau, et lorsque le poussoir est poussé vers l'intérieur, la portion de poussée vers le haut sert à pousser vers le haut la périphérie de la portion de couvercle au niveau du bord inférieur.

30 De préférence encore, le crochet du poussoir est formé en saillie vers le haut depuis la paroi supérieure.

De préférence encore, la portion de poussée vers le haut du poussoir comporte, formée sur elle, une pente descendante qui est inclinée vers le bas dans une direction  
35 de poussée vers l'intérieur.

Dans une variante, la portion de poussée vers le haut du poussoir a sensiblement la forme d'un triangle, vue en coupe de côté, où sa surface inférieure est une pente ascendante qui est inclinée vers le haut dans une direction de poussée vers l'intérieur, tandis que sa surface supérieure est une pente descendante qui est inclinée vers le bas dans une direction de poussée vers l'intérieur, et une partie de la paroi supérieure reliée à la portion de poussée vers le haut est formée en une portion flexible qui permet à la portion de paroi supérieure d'osciller vers le haut et vers le bas ; la pente ascendante entre en contact avec la portion de couvercle du récipient de recharge, et la pente descendante glisse le long d'une pente de guidage située à l'arrière de la découpe du corps de récipient lors de la poussée vers l'intérieur.

Le récipient de poudrier étanche à l'air selon la présente invention peut simplifier les structures du corps de récipient et du récipient de recharge en utilisant un bâti interne séparé et peut réaliser, avec ce bâti interne, une amélioration globale telle qu'une amélioration de la capacité de logement du récipient de recharge, une amélioration de la manoeuvrabilité d'ouverture/de fermeture du récipient de recharge et du corps de récipient, une diversité de la structure d'un poussoir, et une amélioration de la capacité d'étanchement à l'air.

D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention apparaîtront à la lecture de la description détaillée suivante du mode de réalisation préféré de la présente invention, en référence aux dessins annexés sur lesquels :

La figure 1 est une vue en perspective partiellement en coupe illustrant la configuration tout entière d'un mode de réalisation préféré d'un récipient de poudrier étanche à l'air selon la présente invention ;

La figure 2 est une vue en plan illustrant un état dans lequel le corps de couvercle et la portion de

couvercle du récipient de poudrier étanche à l'air de la figure 1 sont ouverts ;

La figure 3 est une vue en coupe sur la ligne A-A de la figure 1, suivant le sens de la flèche, du récipient de poudrier étanche à l'air ayant le corps de couvercle et la  
5 portion de couvercle fermés ;

La figure 4 est une vue en coupe sur la ligne B-B de la figure 1, suivant le sens de la flèche, du récipient de poudrier étanche à l'air ayant le corps de couvercle et la  
10 portion de couvercle fermés ; et,

La figure 5 est une vue en coupe à plus grande échelle illustrant un exemple modifié d'un poussoir pouvant être appliqué au récipient de poudrier étanche à l'air selon la présente invention.

Un mode de réalisation préféré d'un récipient de poudrier étanche à l'air selon la présente invention est décrit de manière détaillée en référence aux dessins annexés. Un récipient de poudrier étanche à l'air 1 du mode de réalisation comprend principalement, comme représenté  
15 sur les figures 1 à 4, un corps de récipient 2, un corps de couvercle 3 pour ouvrir/fermer le corps de récipient 2, un bâti interne 4 situé dans le corps de récipient 2, un récipient de recharge 7 ayant une portion de couvercle 5 et un plateau 6 qui est logé de manière amovible dans le corps  
20 de récipient 2 via le bâti interne 4, et un poussoir 8 pour ouvrir la portion de couvercle 5 du récipient de recharge 7 et le corps de couvercle 3 du corps de récipient 2.

Le corps de récipient 2 est fait de résine synthétique et constitué d'un fond 9 et d'une paroi latérale  
30 circonférentielle 10 s'étendant vers le haut depuis son bord. Une cavité 11 est formée par l'intérieur défini par le fond 9 et la paroi latérale circonférentielle 10. Sur le fond 9 du corps de récipient 2, une paroi de guidage circulaire 12, qui guide le bâti interne 4 dans son  
35 emboîtement, est formée à une distance donnée vers l'intérieur de la paroi latérale circonférentielle 10. Une

glissière de guidage 13 qui guide en glissement le poussoir 8 est formée en saillie radialement vers l'extérieur de la paroi de guidage 12. Dans la paroi latérale circonférentielle 10, une découpe 14 est formée à l'opposé de la glissière de guidage 13. Une autre découpe 16 est formée dans la paroi latérale circonférentielle 10 à l'opposé de la découpe 14 de manière qu'une articulation 15 fournie entre, et reliant, le corps de couvercle 3 et le corps de récipient 2 soit disposée dans la découpe. Une paire de blocs d'articulation 17 est formée en saillie vers l'intérieur de la paroi latérale circonférentielle 10 sur les côtés opposés de la découpe 16. En outre, un évidement 19 est formé le long de la surface interne de la paroi latérale circonférentielle 10 afin de s'emboîter avec une couverture annulaire 18 faisant partie du bâti interne 4.

Le corps de couvercle 3 est également fait de résine synthétique, et constitué d'un dessus 20 dont le contour coïncide avec celui du corps de récipient 2 et d'une paroi latérale circonférentielle 21 s'étendant vers le bas depuis son bord. Un espace S est formé par l'intérieur défini par le dessus 20 et la paroi latérale circonférentielle 21. Dans l'état où le corps de récipient 2 est fermé avec le corps de couvercle 3, le bord inférieur de la paroi latérale circonférentielle 21 vient en contact avec le bord supérieur de la paroi latérale circonférentielle 10 du corps de récipient 2. Un miroir 22 est prévu, fixé sur la face arrière du dessus 20.

Une pièce d'articulation 23 s'étendant davantage vers le bas depuis la paroi latérale circonférentielle 21 est formée, correspondant en position à la découpe 16 du corps de récipient 2 afin de s'emboîter entre les deux blocs d'articulation 17. La pièce d'articulation 23 a la forme d'un L, vue en coupe, de manière que son extrémité soit positionnée à l'intérieur du corps de récipient 2 et davantage à l'intérieur que la paroi latérale circonférentielle 10. En outre, l'articulation 15 est

formée en insérant un axe d'articulation 24 dans la pièce d'articulation 23 à son extrémité, qui est située à l'intérieur du corps de récipient 2, afin de former un pont entre les deux blocs d'articulation 17 et, par conséquent, le corps de couvercle 3 est accouplé avec possibilité de rotation au corps de récipient 2, de manière que le corps de récipient 2 puisse être ouvert et fermé avec le corps de couvercle 3. Etant donné que l'axe d'articulation 24 et l'articulation 15 dans leur ensemble sont agencés à l'intérieur du corps de récipient 2, l'aspect esthétique du récipient de poudrier étanche à l'air 1 est garanti.

Un crochet de fixation 26 qui s'engage de manière amovible avec un crochet 25 faisant partie du poussoir 8 est formé en correspondance de la découpe 14 du corps de récipient 2 sur la surface interne de la paroi latérale circonférentielle 21 du corps de couvercle 3. Une portion d'abaissement 28, qui s'engage avec un rebord d'accrochage de doigt 27 formé sur la portion de couvercle 5 du récipient de recharge 7 depuis le dessus afin d'abaisser et de maintenir le rebord 27 lorsque le corps de couvercle 3 est fermé, est formée par retrait dans la paroi latérale circonférentielle 21 au niveau de sa surface interne.

Le bâti interne 4 est fait de résine synthétique, et constitué d'une paroi circonférentielle 29 dont le contour a la forme d'un cercle, selon une vue en plan, le long de la circonférence interne de la paroi de guidage 12 du corps de récipient 2, et de la couverture annulaire 18 formée autour de la paroi circonférentielle 29 le long de la direction circonférentielle. La paroi circonférentielle 29 et la couverture annulaire 18 sont formées d'un seul tenant, comportant un épaulement 30 entre elles, à une hauteur donnée de la paroi circonférentielle 29. Le bâti interne 4 est fixé, par soudage par ultrasons ou analogue au niveau du bord inférieur de la paroi circonférentielle 29, au fond 9 du corps de récipient 2 à l'intérieur de la paroi de guidage 12. La couverture annulaire 18 s'emboîte,

au niveau de son bord externe, avec l'évidement d'emboîtement 19 du corps de récipient 2 de manière que sa surface supérieure coïncide sensiblement en hauteur avec celle de la paroi latérale circonférentielle 10 du corps de récipient 2. Par conséquent, l'espace entre la paroi circonférentielle 29 et la paroi latérale circonférentielle 10 du corps de récipient 2 est couvert par la couverture annulaire 18, de manière que l'articulation 15 et la découpe 14 soient dissimulées depuis le dessus et que, à l'intérieur du corps de récipient 2, le fond 9 soit vu entouré par le bâti interne 4 qui a la couverture annulaire 18 prolongeant la paroi circonférentielle 29, garantissant ainsi l'aspect esthétique. Le récipient de recharge 7 est logé à l'intérieur du bâti interne 4.

Des pièces flexibles élastiques 32 sont formées, espacées d'une distance donnée dans la direction circonférentielle, dans la paroi circonférentielle 29 du bâti interne 4, lesquelles pièces sont chacune définies par une paire de fentes gauche et droite 31 dans l'extrémité inférieure de la paroi circonférentielle 29, et une patte d'engagement 33 est formée sur chacune des pièces flexibles élastiques 32 vers l'intérieur depuis le bâti interne 4. Par abaissement d'une partie de la couverture annulaire 18, une portion de réception de charnière 35 pour loger une charnière 34 située sur le récipient de recharge 7 est formée. En outre, par abaissement d'une partie de la couverture annulaire 18, un évidement 37 pour recevoir une portion de fermeture 36 située sur le récipient de recharge 7 est formée. De plus, dans la couverture annulaire 18, une découpe 38 pour recevoir l'articulation 15 est formée en correspondance de la découpe 16.

Dans la couverture annulaire 18, un évidement de guidage 39 pour guider le crochet 25 du poussoir 8, lorsqu'il est déplacé, est formé en correspondance de la découpe 14 du corps de récipient 2. Une ouverture 41, dans laquelle une portion de poussée vers le haut 40 formée dans

le poussoir 8 est insérée, est formée dans l'épaulement 30, s'étendant depuis la découpe 14 à l'intérieur de la paroi circonférentielle 29. En outre, l'épaulement 30 est formé pour laisser un espace où la portion de couvercle 5 du récipient de recharge 7 est placée de manière que la surface supérieure du récipient de recharge 7 coïncide sensiblement en hauteur avec celle de la couverture annulaire 18 et qu'il n'y ait pas d'espace entre le plateau 6 du récipient de recharge 7 et la paroi circonférentielle 29. Une surface inclinée 42 est formée sur la paroi de guidage 12 pour faciliter le montage du bâti interne 4.

Le récipient de recharge 7 est fait de résine synthétique, et a la forme d'un cercle, selon une vue en plan de son contour, le long de la surface interne de la paroi circonférentielle 29 du bâti interne 4. Le récipient de recharge 7 comprend le plateau 6 comportant une portion de logement de cosmétique 43 qui renferme un cosmétique ; la portion de couvercle 5 pour ouvrir/fermer le plateau 6, qui est accouplée avec possibilité de rotation au plateau 6 via la charnière 34 qui est située en correspondance de la portion de réception de charnière 35 du bâti interne 4 ; et la portion de fermeture 36, pour fixer avec possibilité d'ouverture la portion de couvercle 5 au plateau 6, qui est formée en correspondance de l'évidement 37 du bâti interne 4. La portion de couvercle 5 du récipient de recharge a un plus grand diamètre que le plateau 6. La charnière 34 comprend une paire de blocs de charnière 44 formés en saillie radialement vers l'extérieur du plateau 6 ; une pièce de charnière 45 formée en saillie radialement vers l'extérieur de la portion de couvercle 5 et s'emboîtant entre les deux blocs de charnière 44 ; et un axe de charnière 46 qui est inséré via les deux blocs de charnière 44 et la pièce de charnière 45.

La portion de fermeture 36 comprend une patte de verrouillage 47 formée en saillie radialement vers l'extérieur du plateau 6 et une pièce de verrouillage 48

s'étendant vers le bas depuis la portion de couvercle 5, qui s'engage de façon amovible avec la patte de verrouillage 47. Une portion exhaussée annulaire 50 est formée le long du bord externe de la portion de couvercle 5 afin de retenir un outil de maquillage 49, tel qu'une houppette, monté sur la portion de couvercle 5, lequel outil est destiné à être logé dans l'espace S. Sur la portion exhaussée annulaire 50 est formé le rebord d'accrochage de doigt 27 qui s'étend au-dessus de la couverture annulaire 18 du bâti interne 4 vers, et en dessous de, la paroi latérale circonférentielle 21 du corps de couvercle 3 et est formé en correspondance de la portion d'abaissement 28 du corps de couvercle 3 et qui s'engage avec la portion d'abaissement 28 lorsque le corps de couvercle 3 est fermé. Le rebord d'accrochage de doigt 27 est utilisé pour accrocher un doigt lors de l'ouverture de la portion de couvercle 5.

Une portion de fixation 51 qui fixe de façon amovible le récipient de recharge 7 au bâti interne 4 est disposée entre le plateau 6 du récipient de recharge 7 et la paroi circonférentielle 29 du bâti interne 4. La portion de fixation 51 comprend la patte d'engagement 33 et un évidement d'engagement 52 ménagé dans le plateau 6 en correspondance de la patte d'engagement 33. Lorsque le récipient de recharge 7 est poussé dans l'intérieur du bâti interne 4, la pièce flexible élastique 32 comportant la patte d'engagement 33 est déformée davantage vers l'extérieur que le bâti interne 4, et lorsque l'évidement d'engagement 52 est placé en face de la patte d'engagement 33, la pièce flexible élastique 32 est ramenée élastiquement et la patte d'engagement 33 s'engage avec l'évidement d'engagement 52, ce qui retient le récipient de recharge 7 dans le corps de récipient 2. La surface inférieure interne du plateau 6 est formée par une surface inclinée 53 pour faciliter l'insertion dans le bâti interne 4.

Dans le plateau 6, la portion de logement de cosmétique 43 est formée à l'intérieur d'une paire de parois annulaires 54, 55 se faisant face, et la paire de parois annulaires 54, 55 définit une rainure annulaire 56  
5 entre elles autour du bord externe de la portion de logement de cosmétique 43 le long de la direction circonférentielle du plateau 6. Un évidement annulaire 57 est formé au-dessus de la rainure annulaire 56 le long de la direction circonférentielle. Dans l'exemple illustré sur  
10 les figures, l'évidement annulaire 57 est formé par retrait du bord supérieur de la paroi annulaire externe 54 radialement vers l'extérieur.

Sur la portion de couvercle 5, une première portion d'étanchement à l'air 58, flexible, annulaire, s'étendant  
15 vers le bas en direction de la rainure annulaire 56 est formée en correspondance de la rainure annulaire 56 et pour être à une hauteur correspondant à celle de l'évidement annulaire 57. Lorsque la portion de couvercle 5 est en train d'être fermée, la première portion d'étanchement à  
20 l'air 58 est insérée dans la rainure annulaire 56, auquel moment la portion d'étanchement 58 pénètre dans la rainure annulaire 56 en venant en contact avec friction avec la paroi annulaire interne 55, et en étant déformée élastiquement vers l'évidement annulaire 57 par le contact  
25 avec friction, est pressée fortement contre la paroi annulaire interne 55, ce qui produit une action d'étanchement à l'air.

Dans l'extrémité inférieure de la première portion d'étanchement à l'air 58, une deuxième portion  
30 d'étanchement à l'air 59, flexible, annulaire, est formée le long de la direction circonférentielle pour se situer sous l'évidement annulaire 57. La deuxième portion d'étanchement à l'air 59 peut être déformée élastiquement dans la rainure annulaire 56 et est plus mince que la  
35 première portion d'étanchement à l'air 58. Lorsque la portion de couvercle 5 est en train d'être fermée, la

deuxième portion d'étanchement à l'air 59 pénètre dans la rainure annulaire 56 en avant de la première portion d'étanchement à l'air 58 en contactant avec friction une partie de la paroi annulaire externe 54 sous l'évidement annulaire 57, et en étant déformée élastiquement vers la paroi annulaire interne 55 par le contact avec friction, est pressée fortement contre la paroi annulaire externe 54, ce qui produit une action d'étanchement à l'air.

Par conséquent, par retour élastique de l'une et l'autre, les première et deuxième portions d'étanchement à l'air 58, 59 sont pressées fortement contre les parois annulaires 55, 54, respectivement entre les deux parois annulaires 54, 55, ce qui garantit un effet d'étanchement à l'air en deux points, supérieur et inférieur. Dans l'évidement annulaire 57 et sur la première portion d'étanchement à l'air 58, une surface inclinée 60 est formée pour faciliter l'insertion de la deuxième portion d'étanchement à l'air 59 dans la rainure annulaire 56 et pour faciliter l'insertion de la première portion d'étanchement à l'air 58 dans la rainure annulaire 56, respectivement.

La largeur radiale au niveau de l'évidement annulaire entre les parois annulaires 54, 55 du récipient de recharge 7 est plus grande que celle de la rainure annulaire 56, et la partie inférieure 59 de la pièce s'étendant vers le bas est plus mince radialement que sa partie supérieure et plus petite en largeur radiale que la rainure annulaire 56, et lorsque la portion de couvercle 5 est fermée sur le plateau 6, la surface vers l'extérieur de l'extrémité inférieure de la pièce s'étendant vers le bas est pressée élastiquement contre la paroi externe 54 des parois annulaires tandis que la surface vers l'intérieur de l'extrémité supérieure de la pièce s'étendant vers le bas est pressée élastiquement contre la paroi interne 55 des parois annulaires.

Dans l'exemple illustré sur les figures, l'évidement annulaire 57 est formé dans la paroi annulaire externe 54,

et la première portion d'étanchement à l'air 58 est pressée contre la paroi annulaire interne 55 et la deuxième portion d'étanchement à l'air 59 contre la paroi annulaire externe 54. Cependant, inversement, l'évidement annulaire 57 peut  
5 être formé dans la paroi annulaire interne 55, et la première portion d'étanchement à l'air 58 peut être pressée contre la paroi annulaire externe 54 et la deuxième portion d'étanchement à l'air 59 contre la paroi annulaire interne 55.

10 Le poussoir 8 est fait de résine synthétique et constitué d'une portion de paroi de pression 61 à l'avant ; d'une paire de portions de parois latérales 62 faisant saillie vers l'intérieur du corps de récipient 2 depuis les deux extrémités gauche et droite de la portion  
15 de paroi de pression 61 ; d'une portion de paroi supérieure 63 faisant saillie vers l'intérieur du corps de récipient 2 depuis l'extrémité supérieure de la portion de paroi de pression 61 ; d'une portion de paroi inférieure 64 faisant saillie vers l'intérieur du corps de récipient 2 depuis  
20 l'extrémité inférieure de la portion de paroi de pression 61, ayant par conséquent la forme d'un boîtier en U, vu en coupe de côté. La portion de paroi de pression 61 est placée dans la découpe 14 du corps de récipient 2 afin de fermer la découpe 14. La portion de paroi inférieure 64 est  
25 fixée sur le fond 9 du corps de récipient 2 par la glissière de guidage 13 afin de pouvoir glisser vers la partie plus intérieure de la découpe 14, et le poussoir 8 est apte à être poussé vers la partie plus intérieure de la découpe 14 en poussant la portion de paroi de pression 61  
30 vers l'intérieur de la découpe 14, ce qui amène la portion de paroi inférieure 64 à glisser.

En outre, un moyen de rappel 65, qui ramène le poussoir 8 poussé vers l'intérieur, est disposé entre le poussoir 8 et le corps de récipient 2. Le moyen de rappel  
35 65 comprend une paire de ressorts à lames 66 formés s'étendant vers l'extérieur depuis les deux portions de

parois latérales 62 du poussoir 8, respectivement ; et des parois de butée 67 formées dans le corps de récipient 2 contre lesquelles les extrémités des deux ressorts à lames 66 pressent en glissement, respectivement, et le poussoir 8  
5 poussé vers l'intérieur est ramené par les ressorts à lames 66 ayant un retour élastique contre les parois de butée 67.

Le crochet 25, qui s'engage de façon amovible avec le crochet de fixation 26 du corps de couvercle 3 afin de retenir le corps de couvercle 3 et maintenir le corps de  
10 récipient 2 fermé, est formé en saillie vers le haut depuis la portion de paroi supérieure 63 du poussoir 8. Des surfaces inclinées 68 sont formées respectivement sur le crochet 25 et le crochet de fixation 26 pour les faire venir en contact l'un avec l'autre avec friction et les  
15 guider jusqu'à engagement.

Sur la portion de paroi supérieure 63, la portion de poussée vers le haut 40 est formée de façon à faire saillie via une ouverture 41 dans l'intérieur du bâti interne 4 et s'engager depuis le dessous avec la portion de couvercle 5  
20 du récipient de recharge 7 retenue dans le bâti interne 4. Dans l'exemple illustré sur la figure, la portion de poussée vers le haut 40 est inclinée à un angle vers le bas par rapport au sens opérationnel de poussée du poussoir 8 et est constituée par une pente descendante pour venir en  
25 contact avec le bord inférieur de la portion de couvercle 5. Lorsqu'est pressée la portion de paroi de pression 61, le poussoir 8 est déplacé dans la découpe 14 vers la partie plus intérieure du corps de récipient 2 et, par conséquent, le crochet 25 est dégagé du crochet de fixation 26 du corps  
30 de couvercle 3 et, en même temps, la portion de poussée vers le haut 40 pénètre davantage dans l'intérieur du bâti interne 4 via l'ouverture 41, poussant la portion de couvercle 5 vers le haut. En conséquence, le corps de couvercle 3 est placé dans un état d'ouverture possible et,  
35 puisque la pièce de verrouillage 48 de la portion de couvercle 5 est dégagée de la patte de verrouillage 47 du

plateau 6, la portion de fermeture 36 du récipient de recharge 7 est déverrouillée, de manière que la portion de couvercle 5 soit placée dans un état légèrement ouvert.

A présent, les actions du récipient de poudrier étanche à l'air 1 selon le présent mode de réalisation vont être décrites. Premièrement, l'assemblage du récipient de poudrier étanche à l'air 1 est décrit. En emboîtant la pièce d'articulation 23 entre les blocs d'articulation 17 et en insérant l'axe d'articulation 24, le corps de couvercle 3 pourvu d'un miroir 22 est accouplé avec possibilité de rotation au corps de récipient 2. Ensuite, le poussoir 8 est monté dans la découpe 14 de manière à être fixé par la glissière de guidage 13 et que les ressorts à lames 66 entrent en contact avec friction avec les parois de butée 67. Ensuite, le bâti interne 4 est monté dans le corps de récipient 2, la portion de poussée vers le haut 40 étant insérée dans l'ouverture 41, et fixée en utilisant la paroi de guidage 12. Par conséquent, l'articulation 15 et la découpe 14 sont dissimulées par la couverture annulaire 18. Pendant ce temps, pour ce qui est du récipient de recharge 7, la portion de couvercle 5 est accouplée avec possibilité de rotation au plateau 6 en emboîtant la pièce de charnière 45 entre les blocs de charnière 44 et en insérant l'axe de charnière 46. Ensuite, le récipient de recharge 7 reçoit un cosmétique remplissant le plateau 6 et est fermé, avec possibilité d'ouverture, au moyen de la portion de fermeture 36.

En particulier, le récipient de recharge 7 même comprend un mécanisme d'étanchement doté d'une forte étanchéité à l'air. Tandis que la portion de couvercle 5 est en train d'être fermée, la deuxième portion d'étanchement à l'air 59 entre dans la rainure annulaire 56 et, en même temps que la deuxième portion d'étanchement à l'air 59 arrive au-dessous de l'évidement annulaire 57, la première portion d'étanchement à l'air 58 entre dans la rainure annulaire 56 puis arrive au niveau de l'évidement

annulaire 57, auquel moment la première portion d'étanchement à l'air 58 est déformée élastiquement vers l'évidement annulaire 57 tout en étant pressée contre la paroi annulaire interne 55. En même temps, la deuxième  
5 portion d'étanchement à l'air 59 est déformée élastiquement dans la rainure annulaire 56 tout en étant pressée contre la paroi annulaire externe 54. Par conséquent, les première et deuxième portions d'étanchement à l'air 58, 59 sont toutes deux fortement pressées par déformation élastique de  
10 l'une l'autre contre la paire de parois annulaires 54, 55, respectivement, ce qui aboutit à une forte étanchéité à l'air.

En tant que tel, en étant poussé dans l'intérieur du bâti interne 4, le récipient de recharge 7 contenant un  
15 cosmétique est fixé de façon amovible au bâti interne 4 par la portion de fixation 51 et donc retenu dans le corps de récipient 2. A ce moment là, la charnière 34 du récipient de recharge 7 est reçue dans la portion de réception de charnière 35 du bâti interne 4 et la portion de fermeture  
20 36 est reçue dans l'évidement 37. Lorsque le récipient de recharge 7 est extrait du bâti interne 4, afin de supprimer l'engagement dans la portion de fixation 51, le récipient de recharge 7 doit être soulevé du bâti interne 4 en utilisant la charnière 34. Ensuite, tandis que le corps de  
25 couvercle 3 est en train d'être fermé, la portion d'abaissement 28 abaisse le rebord d'accrochage de doigt 27 et le retient. Par conséquent, la portion de couvercle 5 est solidement fermée par la portion d'abaissement 28 ainsi que la portion de fermeture 36. En outre, lorsque la  
30 portion de fermeture 36 est dans un état déverrouillé et la portion de couvercle 5 est ouverte, la portion de couvercle 5 peut être fermée par la portion d'abaissement 28 abaissant le rebord d'accrochage de doigt 27. Par  
conséquent, il est impossible de ne pas pouvoir fermer la  
35 portion de couvercle 5.

Lorsque le corps de couvercle 3 entre en contact avec la paroi latérale circonférentielle 10 du corps de récipient 2, le crochet de fixation 26 et le crochet 25 du poussoir 8 entrent en contact l'un avec l'autre avec friction au niveau de leurs surfaces inclinées 68, et le 5 crochet de fixation 26 pousse légèrement le crochet 25 vers l'intérieur et vient sous lui, auquel moment le moyen de rappel 65 ramène le poussoir 8 et le crochet 25 s'engage avec le crochet de fixation 26, ce qui maintient le corps 10 de couvercle 3 fermé.

Lors de l'ouverture du corps de couvercle 3 pour un maquillage, le poussoir 8 est poussé dans le corps de récipient 2 au moyen d'un doigt. Lorsque le poussoir 8 est poussé, en même temps que le crochet 25 est dégagé du 15 crochet de fixation 26, la portion de poussée vers le haut 40 pousse la portion de couvercle 5 vers le haut. Par conséquent, il devient possible d'ouvrir le corps de couvercle 3 et, simultanément, la portion de fermeture 36 est libérée, ce qui met la portion de couvercle 5 dans un 20 état légèrement ouvert. En poussant le poussoir 8, le corps de couvercle 3 est ouvert. Ensuite, lorsque le doigt s'éloigne du poussoir 8, le poussoir 8 est ramené dans sa position d'origine par le moyen de rappel 65. Lorsque le corps de couvercle 3 est ouvert, la portion de fermeture 36 25 est déjà déverrouillée. Par conséquent, en saisissant l'outil de maquillage 49, tel qu'une houppette, sur la portion de couvercle 5 et en ouvrant la portion de couvercle 5, le cosmétique à l'intérieur peut être exposé. Une fois le maquillage terminé, l'outil de maquillage 49 30 est placé sur la portion de couvercle 5, la portion de couvercle 5 est fermée afin de garantir l'étanchéité à l'air, puis le corps de couvercle 3 est fermé.

La portion de couvercle 5 du récipient de recharge 7 a un plus grand diamètre que le plateau 6, et lorsque le 35 poussoir 8 est poussé vers l'intérieur, la portion de poussée vers le haut 40 sert à pousser vers le haut la

périphérie de la portion de couvercle 5 au niveau du bord inférieur.

La figure 5 illustre un exemple modifié de la portion de poussée vers le haut 40 du poussoir 8. Dans cet exemple  
5 modifié, la portion de poussée vers le haut 40 a la forme d'un triangle, vue en coupe de côté, et comprend un bloc de poussée vers le haut 71 qui comporte une pente 69 à un angle vers le haut par rapport au sens opérationnel de  
10 poussée vers l'intérieur du poussoir 8 en tant que surface inférieure et une pente 70 à un angle vers le bas par rapport au sens opérationnel de poussée vers l'intérieur du poussoir 8 en tant que surface supérieure ; et une portion flexible 72 qui relie le bloc de poussée vers le haut 71 à la portion de paroi supérieure 63 de manière à pouvoir  
15 osciller librement vers le haut et vers le bas. En outre, sur l'ouverture 41, une pente de guidage 73 est formée à un angle vers le haut par rapport au sens opérationnel de poussée vers l'intérieur du poussoir 8 afin d'être contactée avec friction par la pente vers le haut 69.

20 Lorsque le poussoir 8 est poussé vers l'intérieur, la pente vers le haut 69 glisse le long de la pente de guidage 73, ce qui fait osciller vers le haut le bloc de poussée vers le haut 71 via la portion flexible 72, et par l'oscillation vers le haut et sa pente, la pente vers le  
25 bas 70 pousse la portion de couvercle 5 vers le haut. Dans cet exemple modifié, conjointement à la poussée vers le haut par la pente vers le bas 70, l'oscillation du bloc de poussée vers le haut 71 produite par la pente de guidage 73 et la pente vers le haut 69 en utilisant la portion  
30 flexible 72 garantit une grande quantité de poussée vers le haut même avec une petite course de poussée vers l'intérieur. Par conséquent, la poussée vers le haut de la portion de couvercle 5 peut être réalisée de manière appropriée et instantanément.

35 Le récipient de poudrier étanche à l'air 1 selon le présent mode de réalisation tel que décrit ci-dessus,

comprend le corps de récipient 2 ayant la cavité 11 formée en son sein ; le corps de couvercle 3 qui est accouplé avec possibilité de rotation au corps de récipient 2 via l'articulation 15 et ouvre/ferme le corps de récipient 2 ; la découpe 14 formée dans le corps de récipient 2 ; le récipient de recharge 7 fait de résine synthétique dont le contour a la forme d'un cercle, selon une vue en plan, et comporte le plateau 6 qui contient un cosmétique, la portion de couvercle 5 accouplée avec possibilité de rotation au plateau 6 via la charnière 34 pour ouvrir/fermer le plateau 6 et la portion de fermeture 36 pour fixer avec possibilité d'ouverture la portion de couvercle 5 au plateau 6 ; le bâti interne 4 qui comporte la paroi circonférentielle 29 dont le contour a la forme d'un cercle, selon une vue en plan, et la couverture annulaire 18 formée autour de la paroi circonférentielle 29 le long de la direction circonférentielle, pour dissimuler l'articulation 15 et la découpe 14 depuis le dessus et pour couvrir l'espace entre la paroi circonférentielle 29 et le corps de récipient 2 et qui est fixée dans la cavité 11 pour loger le récipient de recharge 7 en son sein ; la portion de fixation 51 disposée entre le plateau 6 du récipient de recharge 7 et la paroi circonférentielle 29 du bâti interne 4 qui fixe de façon amovible le récipient de recharge 7 au bâti interne 4 ; le rebord d'accrochage de doigt 27 formé en saillie depuis la portion de couvercle 5 vers le dessous du bord du corps de couvercle 3 ; la portion de réception de charnière 35 formée dans le bâti interne 4 qui reçoit la charnière 34 ; l'évidement 37 formé dans le bâti interne 4 qui reçoit la portion de fermeture 36 ; la portion d'abaissement 28 formée dans le corps de couvercle 3 qui s'engage avec le rebord d'accrochage de doigt 27 depuis le dessus pour l'abaisser et le maintenir ; la rainure annulaire 56 définie et formée par la paire de parois annulaires 54, 55 se faisant face dans le plateau 6 ; l'évidement annulaire 57 formé au-dessus de

la rainure annulaire 56 le long de la direction circonférentielle ; la première portion d'étanchement à l'air 58, annulaire, formée s'étendant vers le bas en direction de la rainure annulaire 56 depuis la portion de couvercle 5, qui est déformée élastiquement vers l'évidement annulaire 57, en étant pressée contre la paroi annulaire externe 55, ce qui garantit un étanchement à l'air ; la deuxième portion d'étanchement à l'air 59, annulaire, formée dans l'extrémité inférieure de la première portion d'étanchement à l'air 58 le long de la direction circonférentielle, qui est déformée élastiquement dans la rainure annulaire 56 en étant pressée contre l'autre paroi annulaire 54, ce qui garantit un étanchement à l'air ; le poussoir 8 supporté dans le corps de récipient 2 et disposé dans la découpe 14 afin d'être actionnable pour pouvoir être poussé, qui comporte le crochet 25 qui s'engage, de façon amovible, avec le corps de couvercle 3 de manière à garder le corps de récipient 2 fermé et la portion de poussée vers le haut 40 qui s'engage avec la portion de couvercle 5 depuis le dessous via l'ouverture 41 formée dans le bâti interne 4 afin de pousser la portion de couvercle 5 vers le haut pour ouvrir le récipient de recharge 7 et qui pousse vers le haut la portion de couvercle 5 par la portion de poussée vers le haut 40 en même temps qu'une opération de poussée dégage le crochet 25 du corps de couvercle 3 ; et le moyen de rappel 65 disposé entre le poussoir 8 et le corps de récipient 2, qui rappelle le poussoir 8 poussé vers l'intérieur.

En tant que tel, le bâti interne 4 séparé du corps de récipient 2 et du récipient de recharge 7 est utilisé, et la portion de fixation 51, la portion de réception de charnière 35 et l'évidement 37 sont formés dans le bâti interne 4, ce qui simplifie les structures du corps de récipient 2 et du récipient de recharge 7. En outre, le bâti interne 4 dissimule la découpe 14, l'articulation 15, l'espace et analogue, donnant l'aspect esthétique, et la

portion de réception de charnière 35, l'évidement 37, et la portion de fixation 51 améliorent les capacités de logement et de manipulation du récipient de recharge 7. En outre, le corps de couvercle 3 et la portion de couvercle 5 peuvent être ouverts simultanément au moyen du poussoir 8, et ne pas pouvoir fermer la portion de couvercle 5 est impossible en raison du rebord d'accrochage de doigt 27 et de la portion d'abaissement 28, ce qui améliore la manoeuvrabilité d'ouverture/de fermeture du récipient de recharge 7 et du corps de récipient 2. En outre encore, en configurant la portion de poussée vers le haut 40 pour qu'elle s'engage avec la portion de couvercle 5 via l'ouverture 41 du bâti interne 4, une diversité de la structure du poussoir 8 peut être garantie, et l'étanchement à l'air par l'interaction entre les première et deuxième portions d'étanchement à l'air 58, 59 améliore la capacité d'étanchement, ce qui réalise une amélioration globale du récipient de poudrier étanche à l'air 1 du type logeant un récipient de recharge.

**REVENDICATIONS**

1. Récipient de poudrier étanche à l'air (1) comprenant :

5 un corps de récipient (2) ayant une cavité (11) formée sur sa face supérieure et une découpe (14) dans sa paroi circonférentielle (10) ;

un corps de couvercle (3) accouplé au corps de récipient (2) via une articulation (15) de manière à pouvoir être ouvert/fermé ;

10 un bâti interne annulaire (4) fixé dans la cavité (11) du corps de récipient (2) ;

un récipient de recharge (7) qui est fixé de façon amovible à l'intérieur du bâti interne (4) ; et

15 un poussoir (8) fixé dans la découpe (14) du corps de récipient (2) afin d'être actionnable pour être poussé vers l'intérieur,

caractérisé en ce que le bâti interne (4) comporte une paroi circonférentielle (29) qui, lorsqu'elle est fixée, est située à l'écart, vers l'intérieur, de la paroi interne  
20 du corps de récipient (2) et une couverture annulaire (18) s'étendant depuis le dessus de la paroi circonférentielle jusqu'à la paroi interne du corps de récipient,

caractérisé en ce que le récipient de recharge (7) comporte un plateau (6) pour contenir un cosmétique ; une  
25 portion de couvercle (5) accouplée avec possibilité de rotation au plateau (6) via une charnière (34) pour ouvrir et fermer le plateau ; une portion de fermeture (36) pour fixer avec possibilité d'ouverture la portion de couvercle (5) au plateau (6) ; et un rebord d'accrochage de doigt  
30 (27) s'étendant latéralement vers l'extérieur depuis le dessus de la portion de fermeture (36),

caractérisé en ce que le plateau (6) du récipient de recharge (7) est pourvu d'une rainure annulaire (56) définie et formée par une paire de parois annulaires se  
35 faisant face, et un évidement annulaire (57) est formé au-dessus de la rainure annulaire (56) le long de sa direction

circonférentielle de manière qu'une largeur d'espace correspondante diffère de celle de la rainure annulaire (56) ; la portion de couvercle (5) comporte, formée sur sa surface inférieure circonférentielle, une pièce s'étendant  
5 vers le bas, flexible, destinée à être insérée dans la rainure annulaire (56) lorsque la portion de couvercle (5) est fermée sur le plateau (6), et la pièce s'étendant vers le bas comporte une première portion d'étanchement à l'air (58) qui, élastiquement, entre en contact avec, et se  
10 presse contre, l'une des parois annulaires (54, 55), ce qui scelle de manière étanche à l'air la portion de couvercle au plateau et une deuxième portion d'étanchement à l'air (59) qui, élastiquement, entre en contact avec, et se  
15 presse contre, l'autre des parois annulaires (54, 55), ce qui scelle de manière étanche à l'air la portion de couvercle au plateau,

caractérisé en ce que la paroi circonférentielle (29) du bâti interne (4) comporte, sur son intérieur, un moyen d'engagement (33) qui s'engage de façon amovible avec la  
20 paroi externe du plateau (6) du récipient de recharge (7), et la couverture annulaire (18) du bâti interne (4) comporte des évidements (35, 37) qui, respectivement, reçoivent la charnière (34) et la portion de fermeture (36) du récipient de recharge ; l'extrémité externe du rebord  
25 d'accrochage de doigt (27) du récipient de recharge est formée de manière à s'engager avec une portion d'abaissement (28) formée dans l'intérieur d'une paroi circonférentielle (21) du corps de couvercle (3) lorsque le corps de couvercle est fermé sur le corps de récipient (2),  
30 de manière à être abaissée, et

caractérisé en ce que le poussoir (8) comporte une paroi de poussée (61) destinée à être poussée vers l'intérieur ; une paroi supérieure (63) s'étendant depuis le dessus de la paroi de poussée entre la paroi  
35 circonférentielle et la couverture annulaire (18) du bâti interne (4) vers l'intérieur du corps de récipient (2) ; un

crochet (25) qui s'engage de façon amovible avec le corps de couvercle (3) afin de maintenir le corps de récipient (2) fermé ; une portion de poussée vers le haut (40) formée à l'extrémité interne de la paroi supérieure (63) afin de  
5 venir en contact avec le bord inférieur de la portion de couvercle (5) du récipient de recharge (7), laquelle portion exerce une force divisée vers le haut sur le bord inférieur de la portion de couvercle lorsque la paroi de poussée (61) et donc la paroi supérieure (63) sont poussées  
10 vers l'intérieur ; et un moyen de rappel (65) qui ramène élastiquement le poussoir (8) poussé vers l'intérieur.

2. Récipient de poudrier étanche à l'air (1) selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'une largeur radiale au niveau de l'évidement annulaire entre les parois  
15 annulaires (54, 55) du récipient de recharge (7) est plus grande que celle de la rainure annulaire (56), et en ce que la partie inférieure (59) de la pièce s'étendant vers le bas est plus mince radialement que sa partie supérieure et plus petite en largeur radiale que la rainure annulaire  
20 (56), et lorsque la portion de couvercle (5) est fermée sur le plateau (6), la surface vers l'extérieur de l'extrémité inférieure de la pièce s'étendant vers le bas est pressée élastiquement contre la paroi externe (54) des parois annulaires tandis que la surface vers l'intérieur de  
25 l'extrémité supérieure de la pièce s'étendant vers le bas est pressée élastiquement contre la paroi interne (55) des parois annulaires.

3. Récipient de poudrier étanche à l'air (1) selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que la portion de  
30 couvercle (5) du récipient de recharge (7) a un plus grand diamètre que le plateau (6), et lorsque le poussoir (8) est poussé vers l'intérieur, la portion de poussée vers le haut (40) sert à pousser vers le haut la périphérie de la portion de couvercle (5) au niveau du bord inférieur.

35 4. Récipient de poudrier étanche à l'air (1) selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que le crochet (25)

du poussoir (8) est formé en saillie vers le haut depuis la paroi supérieure (63).

5 5. Récipient de poudrier étanche à l'air (1) selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que la portion de poussée vers le haut (40) du poussoir (8) comporte, formée sur elle, une pente descendante (70) qui est inclinée vers le bas dans une direction de poussée vers l'intérieur.

10 6. Récipient de poudrier étanche à l'air (1) selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que la portion de poussée vers le haut (40) du poussoir (8) a sensiblement la forme d'un triangle, vue en coupe de côté, où sa surface inférieure est une pente ascendante (69) qui est inclinée vers le haut dans une direction de poussée vers l'intérieur, tandis que sa surface supérieure est une pente  
15 descendante (70) qui est inclinée vers le bas dans une direction de poussée vers l'intérieur, et une partie de la paroi supérieure (63) reliée à la portion de poussée vers le haut (40) est formée en une portion flexible (72) qui permet à la portion de poussée vers le haut (71) d'osciller  
20 vers le haut et vers le bas ; la pente ascendante (69) vient en contact avec la portion de couvercle (5) du récipient de recharge (7), et la pente descendante (70) glisse le long d'une pente de guidage (73) située à l'arrière de la découpe du corps de récipient (2) lors de  
25 la poussée vers l'intérieur.

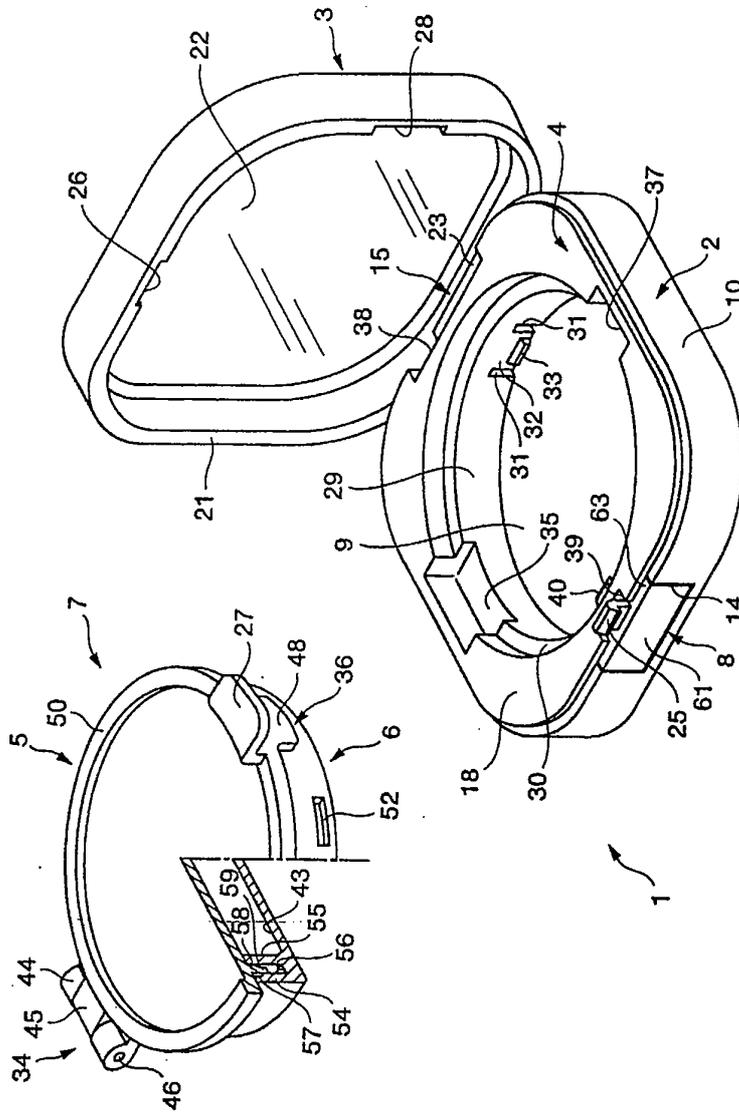


FIG. 1

2/5

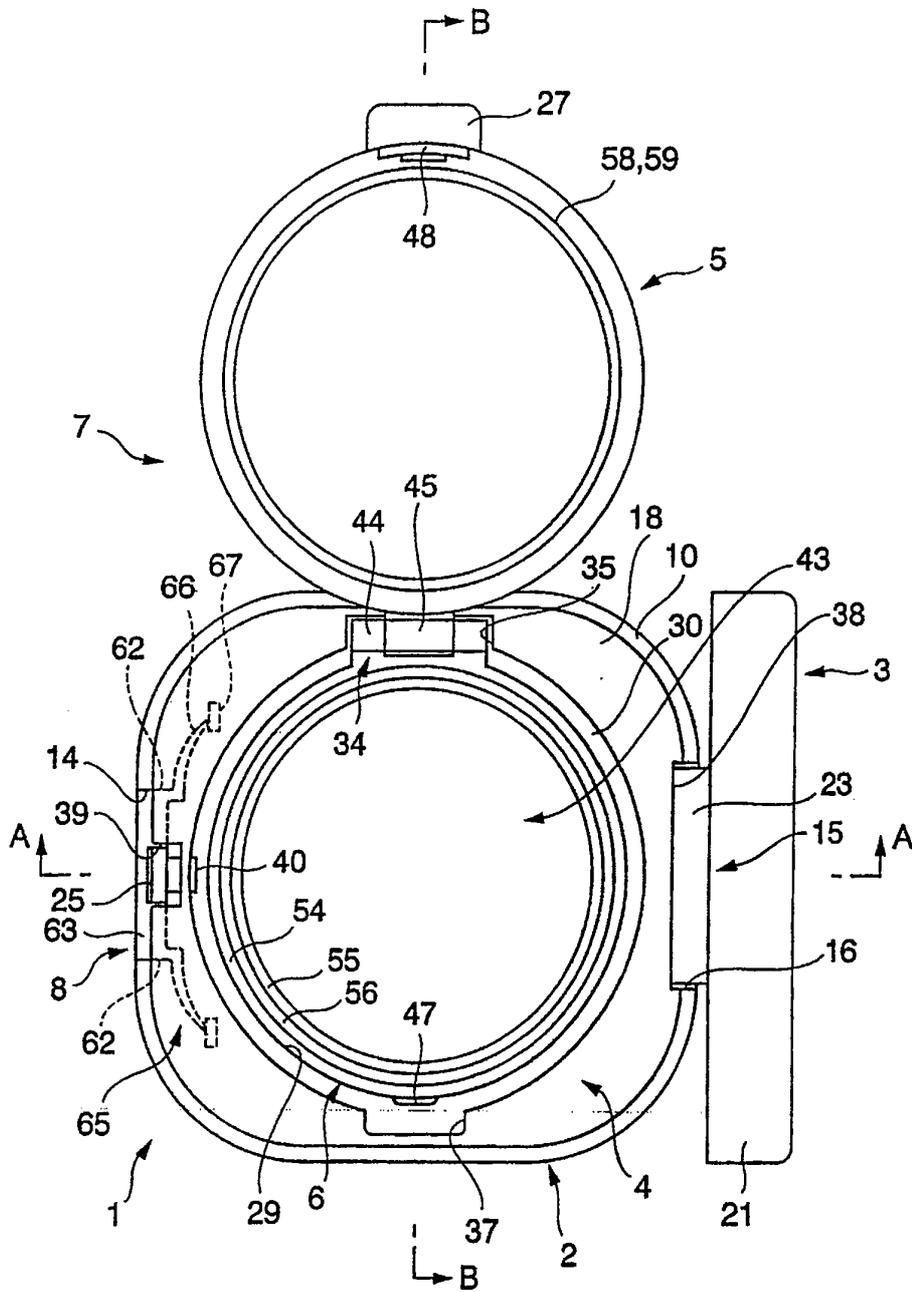


FIG. 2

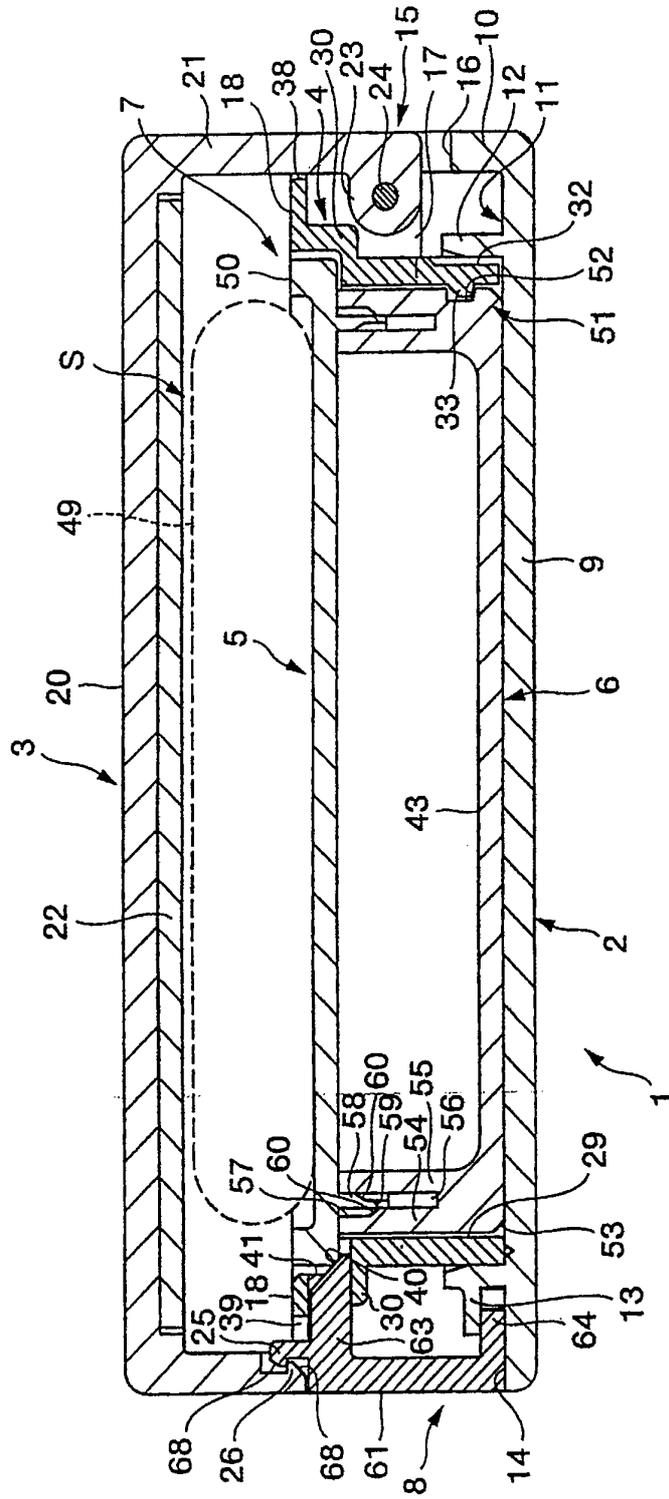


FIG. 3

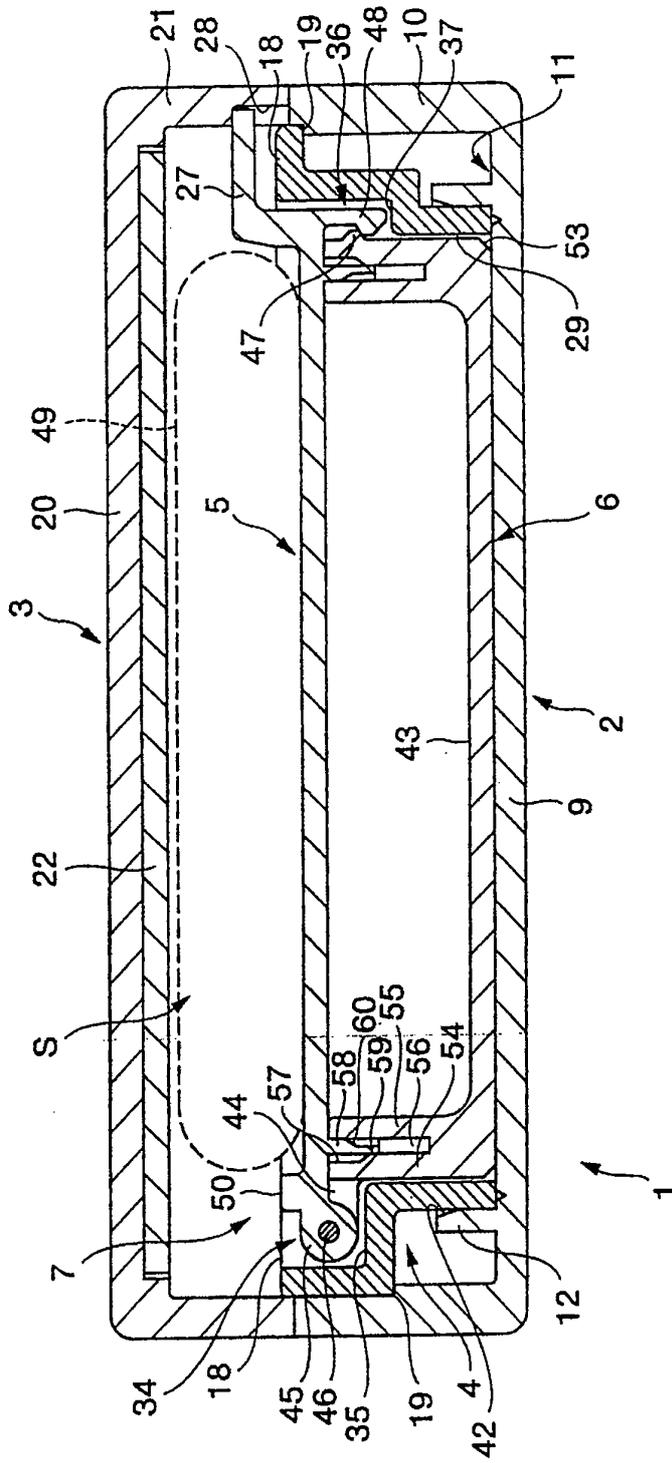


FIG. 4

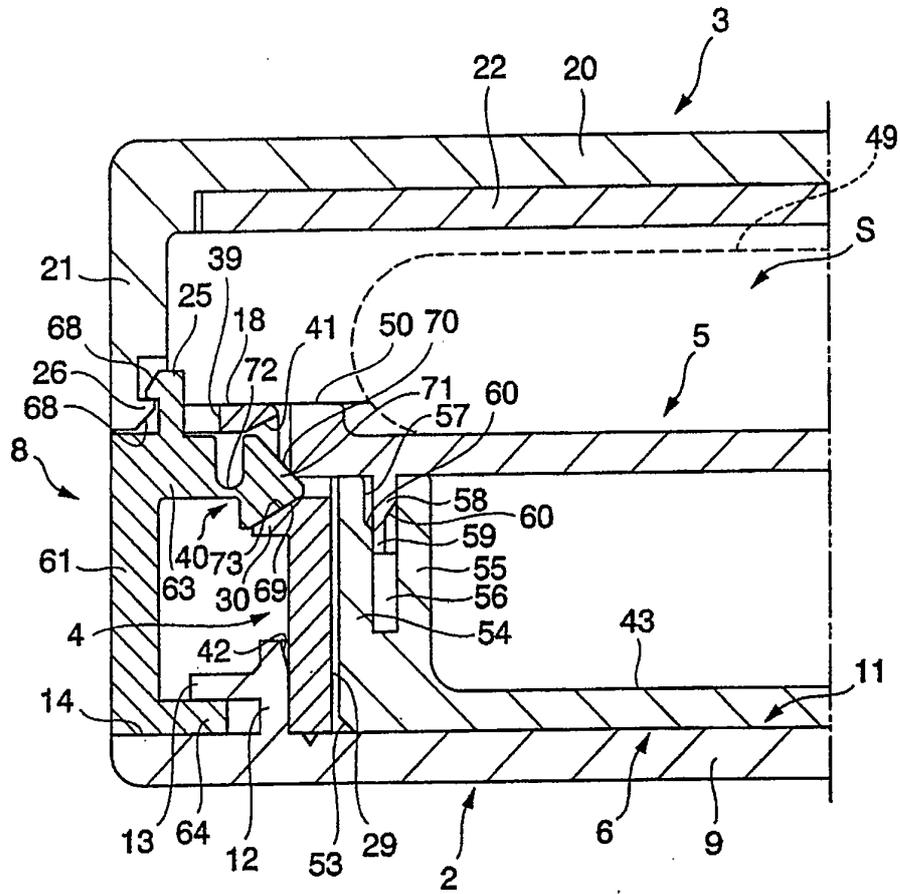


FIG. 5